



Le PG CATM

N° 1032
FÉVRIER
2022

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc



Le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie est un monument aux morts érigé sur le quai Branly, dans le 7^e arrondissement de Paris. Lors du congrès de la FNCPG-CATM, Madame Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants a déclaré :

« J'ai souhaité que, pour ce 60^{ème} anniversaire, les abords du Mémorial soient mieux signalés et embellis avec la mise en place notamment d'une clôture tricolore. J'ai demandé que le mémorial soit davantage identifié et adapté pour la pédagogie. Les travaux sont lancés. Ils sont financés par le ministère des Armées et conduits par l'ONAC-VG ».



MEMORIAL DU QUAI BRANLY

Extrait de la note d'intention de l'artiste Gérard COLLIN-THIÉBAUT

Les monuments aux morts sont des relais du souvenir et en un siècle leurs formes sont rentrées dans notre mémoire collective: témoins de l'histoire, ils se dressent silencieux dans chaque commune, érigés en hommage à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, donnant ainsi un sens à la mort et entretenant le souvenir. Ils s'élèvent le plus souvent vers le ciel, quelle que soit leur forme, marqués de listes de noms. Le regard se fait de bas en haut, mais la lecture de haut en bas. J'ai désiré pour ce projet répondre à ce réflexe d'identification, en conservant ce regard de bas en haut, par la colonne, mais également pour la lecture moderne, en tentant d'interpeller un public mosaïque où se mêlent les promeneurs, les passants réguliers, les touristes, etc. Il s'agit, par ce projet, d'être là pour les personnes concernées, mais aussi de happer tout passant, engoncé dans ses pensées quotidiennes, et de provoquer une émotion, par cette espèce d'arrêt sur

image, leur rappelant le sacrifice de ces jeunes vies à des fins patriotiques. et pour ce faire, il n'y a que les moyens adaptés à notre temps. C'est tout cet ensemble qui en fera un mémorial du troisième millénaire.

Ce mémorial sera constitué d'un espace virtuel uniquement marqué au sol, que l'on traversera, ou que l'on longera, sans changer sa course, et, au fond, contre les platanes, de trois colonnes alignées de section carrée (5,846 m de haut x 0,60 m de côté), séparées chacune de deux mètres, moulées en béton dans la teinte de celle de la pierre calcaire de Paris. Sur la face avant de chaque colonne, un afficheur électronique littéral, enchâssé sur toute sa hauteur, permettra de faire défiler, en continu, les prénoms et noms des soldats et supplétifs morts pour la France, année par année, et par ordre alphabétique (...).

Les noms sortiront de terre, pour aller s'éteindre dans le ciel (...). Les côtés externes des colonnes des extrémités, côté gauche de la colonne de gauche pour les passants venant de l'est, et côté droit de la colonne de droite pour ceux venant de l'ouest, seront marqués en creux (un peu comme de l'intaille) «MÉMORIAL NATIONAL DE LA GUERRE D'ALGÉRIE ET DES COMBATS DU MAROC ET DE LA TUNISIE», se jouant de la lumière du soleil levant le matin, du soleil couchant le soir, et la nuit de la lumière frissante de spots placés dans le sol de part et d'autre de chaque colonne.

Tout en étant discrètes, ces colonnes, le soir, seront visibles des sites environnants (...).

Source : Chemins de Mémoire

SOMMAIRE FÉVRIER 2022

- UNE – Mémorial AFN
- 2 – Mémorial Quai Branly / Communiqué
- 3 – Editorial / Carnet
- 4 – 5 – Discours de Florence Parly
- 6 – 7 – Dans les départements
- 8 – 9 – Les accords d'Evian
- 10 – 11 – Un « radio » en Algérie
- 12 – 13 – La Guerre du Golfe
- 14 – Musée des Arts Forains
- 15 – Note de lecture / Mots croisés
- 16 – Dons et Legs / Coin du lecteur

COMMUNIQUE

C'est avec une grande tristesse que la FNCPG-CATM a appris la mort au combat du brigadier Alexandre Martin appartenant au 54^{ème} régiment d'artillerie de Hyères (Var). Il s'était engagé dans l'armée en 2015 et avait 24 ans.

Samedi 22 janvier, la plateforme opérationnelle désert (PfOD) du camp de Gao au Mali a subi les tirs d'une dizaine d'obus de mortier, atteignant plusieurs soldats français. Grièvement blessé, Alexandre Martin a succombé à ses blessures.

La FNCPG-CATM s'incline respectueusement devant le sacrifice du brigadier qui est le 53^{ème} soldat français mort pour la France depuis 2013 au Sahel. Elle assure de son soutien moral sa famille, ses amis, ses compagnons d'armes, le monde combattant, auxquels elle présente ses très sincères condoléances.

A ses compagnons blessés lors de l'attaque et dont le pronostic vital n'est pas engagé, la FNCPG-CATM souhaite un prompt rétablissement et apporte tout son soutien à l'engagement des militaires qui combattent sur le terrain extérieur les groupes armés terroristes.

Le Bureau Fédéral



EDITORIAL

Par Pierre BELLET

2022,
une année riche en événements

L'année qui vient de s'écouler a provoqué de grands et graves problèmes dans la vie de nos associations et des sections.

Tout d'abord le lien tissé depuis des dizaines d'années s'est effrité par une raréfaction des contacts entre nous, par les difficultés de visites aux camarades et amies malades ou en EHPAD, c'est-à-dire, selon le mot prononcé par le Président de la République, celui de GUERRE qui devait retenir toute notre attention et régler nos actions.

La Covid a laissé des traces et continue encore à nous écarter, à subir un abandon dont les résultats portent un arrêt à beaucoup de nos actions notamment pour le social.

Le dialogue est affaibli, dans certaines sections, les conditions de reddition devant la situation deviennent insupportables, les responsables constatent la chute de moyens financiers due à l'absence de petites manifestations à caractère social.

D'autre part, tout augmente même les frais de gestion bancaire, une gestion équilibrée devient pour beaucoup impossible. Nous constatons que dans une même entité bancaire, les agences ne respectent pas la même règle, c'est-à-dire « pas de frais de gestion ».

Et pourtant, nous constatons que certaines sections n'ont plus la capacité de déposer une gerbe lors des cérémonies officielles, lors des obsèques d'un adhérent parce que les frais de gestion grignotent de plus en plus les recettes car, pour beaucoup d'entre elles, les effectifs en adhérents diminuent entre 8 et 12 % par an et ce n'est pas la maigre subvention qui comblera le manque financier.

L'engagement se meurt.

Et pourtant certaines se sont sabordées faute de moyens, elles ont à leur grand regret déposé leur drapeau tuant le Devoir de Mémoire. Certaines y croient encore mais pour combien de temps.

L'année 2022 doit être une année d'Espérance et d'action, non pas pour le renouveau, mais par fidélité à nos engagements, au respect de nos anciens et des traditions qu'ils nous ont léguées.

Cette année marquera, certes pour certains, le 60^{ème} anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, mais encore les premiers trains depuis Compiègne vers les camps de la mort, le 80^{ème} de l'invasion de la zone libre non encore occupée par

l'ennemi et le sabordage de la flotte à Toulon.

Mais 2022 comporte un autre anniversaire.

Il y a quarante-cinq ans les plus anciens d'entre nous étaient présents pour la grande cérémonie au cimetière militaire national de Notre Dame de Lorette.

Chacun d'eux a pu sentir une grande émotion lorsque les drapeaux des régiments dissous ont défilé, priant parfois le ciel que celui de leur régiment y soit présent.

Et puis, ce moment sacré, historique, qui fait rentrer la 3^{ème} génération du feu dans les haut lieux de l'histoire de France, notre Frère d'Armes Inconnu porté à l'épaule par des Anciens Combattants de tous les conflits et aussi par deux soldats appelés du contingent s'avancant lentement. Symbole d'union sacrée d'hommes appartenant à des générations du feu successives, marquant ainsi l'Unité dans le Sacrifice de ceux qui, par Devoir sont portés « Morts pour la France ».

Pour ce grand rassemblement, pour ce grand pèlerinage, le 45^{ème} déjà, nous serons présents à l'appel de notre Fédération et de l'Association du Pas de Calais et en particulier de son Président, Membre d'Honneur de la FNCPG-CATM qui fut l'un des instigateurs de l'évènement.

Il est désormais nécessaire de réunir toutes les associations d'AFN et notre fédération veut prendre sa part pour l'Union du Monde Combattant parce que nous le devons à tous nos camarades tombés « Au Champ d'Honneur ».

Dialoguez sur ce sujet, faites-nous part de votre réflexion en quelques mots, adressez-nous vos photos de bonne qualité, peut-être qu'à la lecture du PG-CATM, un de vos camarades aura le grand plaisir de vous reconnaître et de vous contacter, et peut-être de vous rejoindre à ND de Lorette.

La Fédération, son bureau et son comité fédéral portent une attention toute particulière car beaucoup d'entre nous n'auront plus la possibilité d'être présent pour le 50^{ème}.

Tous nos adhérents, en union avec l'ensemble du monde combattant, sont invités à œuvrer pour que 2022 soit la grande année du Devoir de Mémoire en participant aux hommages qui seront rendus à tous ces hommes, de toutes générations, « Morts pour la France » au Champ d'Honneur.

Le Carnet du PG-CATM

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Robert Créange, Vice-président délégué de l'UFAC, survenu le 19 décembre dernier.

Un hommage, particulièrement émouvant, lui a été rendu le 23 décembre, en la salle Landowski de la mairie de Boulogne-Billancourt. Le rappel de ses différents engagements au cours de sa vie ont permis de confirmer sa forte personnalité, faisant référence à son parcours tragique et dense.

Nous nous souviendrons de ce qu'il représentait pour chacun d'entre nous. Il était notre sage, notre Mémoire, notre témoin. Alors même qu'il se savait gravement malade, il continuait à s'inquiéter de l'avenir de notre Confédération, certes, mais surtout de notre Jeunesse, de notre Pays, de la Paix. Il restera pour nous l'exemple qu'il n'a jamais cessé d'être. Nous disons adieu à un ami, à un serviteur du Monde combattant, à un homme d'exception.

Dominique Lépine



DISCOURS DE RENTRÉE DE LA MINISTRE DES ARMÉES FLORENCE PARLY, AU PERSONNEL MILITAIRE ET CIVIL.

Nous publions ci-dessous quelques extraits.
Seul le prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs, Chers amis,

Je souhaite tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux pour l'année 2022, des vœux de bonheur, d'épanouissement, de santé évidemment, pour vous et pour tous ceux qui vous sont proches. A titre personnel, c'est déjà une joie et une fierté de commencer cette nouvelle année avec vous.

Chacune et chacun d'entre vous, ici, a fait une promesse. Vous avez un jour fait la promesse de servir notre pays et d'œuvrer pour la protection des Français. Quand une promesse s'accomplit, quand elle prend corps dans la réalité et qu'elle s'incarne dans des actions qui changent et qui améliorent la vie de notre société, cette promesse devient ce qu'on appelle « l'engagement. »

L'engagement : voilà ce qui anime les milliers de militaires et de civils du ministère des Armées qui chaque jour honorent la promesse qu'ils ont faite. Et depuis 5 ans, je n'ai de cesse de constater, dans les différents déplacements que je réalise, toute la force de l'engagement de celles et ceux qui se dévouent entièrement à la mission que les Français leur confient.

L'année 2021 a été une année de plus d'engagement intense et continu au profit des Français et de leur sécurité. En opération, sur le territoire national, au service et en soutien de la Nation, je veux saluer l'engagement sans faille de nos trois armées. En France, où l'opération Sentinelle continue de veiller sur nos concitoyens, au Sahel, au Levant où la lutte contre Daech continue, en mer, dans le cyberspace et dans l'espace, nos armées ont été sur tous les fronts. Et j'ai une pensée particulière pour nos militaires déployés en ce moment et qui emportent avec eux une part de la France, là où leur mission les mène.

L'année 2021 a notamment été marquée par l'opération Apagan, déclenchée le 15 août après la chute de Kaboul et la prise de pouvoir des Talibans. Au cœur de l'été, en moins de 48h, nos armées ont monté une opération d'évacuation de nos ressortissants ainsi que de milliers d'Afghans menacés. Cette opération, qui a sauvé des vies et qui incarne les valeurs de notre pays, est le résultat de l'engagement et de la réactivité de nos militaires, ainsi que de l'ensemble des personnels qui ont été mobilisés à Kaboul, à Abou Dabi et à Paris.

Je veux aussi saluer l'engagement de nos services de renseignement, indispensables vigies de notre défense ; je veux saluer le secrétariat général pour l'administration, qui veille, lui aussi, à la bonne prise en compte de nos intérêts dans la dynamique interministérielle ; et je veux enfin saluer la direction générale de l'armement qui a lancé et conduit de nombreux programmes d'armement décisifs et accompagne avec beaucoup de succès notre industrie à l'exportation.

Je n'oublierai jamais que pour notre communauté de défense, l'année 2021 a débuté dans la douleur des hommages rendus au maréchal des logis Tanerii Mauri, au brigadier Quentin Pauchet, au brigadier Dorian Issakhanian, au sergent-chef Yvonne Huynh et au brigadier-chef Loïc Risser, tombés pour la France. Nous ne les oublions pas, nous n'oublions pas non plus le sergent Maxime Blasco, mort pour la France. Et j'ai aujourd'hui une pensée pour leur famille.

J'ai aussi une pensée pour tous ceux qui ont été blessés dans leur chair et dans leur esprit, et je le dis en pensant aujourd'hui tout particulièrement à vos quatre frères d'armes blessés au Burkina Faso mardi. Je tiens à rendre hommage aux cellules d'aide aux blessés, au service de santé des armées et à tous ceux qui se mobilisent pour les accompagner et qui continuent d'innover pour mieux soigner, en particulier dans le cas des blessures psychiques, blessures extrêmement délicates pour lesquelles nous avons encore tant à apprendre.

C'est votre engagement collectif qui fonde la défense de notre pays et la protection des Français. Vous l'avez encore prouvé récemment dans le cadre de la crise sanitaire, en contribuant à l'effort de vaccination et en renforçant les capacités de réanimation outre-mer.

Alors, du fond du cœur, je voudrais vous dire merci, merci à tous. Cette promesse de servir la France, vous continuez de l'honorer comme au premier jour.

Il y a près de 5 ans, moi aussi j'ai fait une promesse : celle de servir nos armées. Celle de garantir la défense des Français, aujourd'hui et demain

Méthodiquement, nous nous préparons pour pouvoir faire face aux conflits du futur.

Alors aujourd'hui, nous commençons à voir sur le terrain les effets de la Loi de Programmation Militaire, pour laquelle nous nous sommes collectivement battus.

Le renouvellement de tous les bâtiments de la Marine nationale a été engagé dans tous ses compartiments et il est en bonne voie : j'ai pu m'en assurer jeudi dernier à Lorient, où la première frégate de défense et d'intervention a été mise sur cale. 2022 marquera aussi une année décisive pour la modernisation de l'armée de l'air et de l'espace : outre la réception de 13 Mirage 2000D rénovés et de 3 avions de transport MRTT, le système spatial de renseignement d'origine électromagnétique CERES sera mis en service opérationnel, ce qui nous dotera d'une capacité unique en Europe.

Enfin, l'armée de terre continuera de réceptionner les blindés de nouvelle génération du programme Scorpion.

Au cours de ces dernières années, notre activité a permis de créer plus de 36 000 emplois partout en France, dans la base industrielle et technologique de défense. Vendredi, j'étais avec certains d'entre vous à Marignane pour annoncer la commande de 169 hélicoptères Guépard.

C'est la plus grande commande d'hélicoptères jamais passée, qui permet de pérenniser, en France, 2200 emplois pendant 15 ans.

Puisque nous en sommes aux records, je veux nous féliciter collectivement des résultats exceptionnels en matière d'exportation d'armement. Au total en 2021, pour se limiter si j'ose dire aux seuls avions de combat, 140 Rafale dont 116 neufs ont été vendus à des clients étrangers. Cela contribuera à ce que nos prises de commandes, prises dans leur ensemble, dépassent 30 milliards d'euros, répartis sur 2021 et 2022, le temps seulement de mettre en vigueur des contrats passés avec les Emirats Arabes Unies sur le Rafale ou bien sur le Caracal (H225M).

Au cœur de la LPM 2019-2025, j'ai voulu placer l'innovation. Parce qu'une armée qui innove, ne dépose jamais les armes. Nous avons aujourd'hui une politique d'innovation qui détecte et capte l'innovation où qu'elle se trouve, dans le monde civil ou au cœur de nos armées, dans l'industrie, l'académie, les start-ups, en France ou au-delà de nos frontières, qu'il s'agisse d'innovation technologique ou d'innovation d'usage. Une politique qui permet d'accompagner l'innovation dans ses orientations, la développer pour répondre au besoin des forces et des usagers, et la pousser jusqu'au passage à l'échelle et l'intégration. Une politique qui a pour mot d'ordre l'audace et la liberté d'entreprendre, qui s'appuie sur les start-ups et les PME qui contribuent à la défense de notre pays. C'est pour les soutenir et bénéficier de leurs savoir-faire que nous avons créé les fonds Def'Invest et Innovation défense.

L'innovation, c'est aussi celle dont nous avons su faire preuve dans notre propre organisation. Je pense au mouvement de décentralisation de notre administration centrale, mais aussi à la création de l'Agence de l'innovation de défense, de la direction de la maintenance aéronautique ainsi que de l'agence du numérique, sans oublier la direction chargée de la transformation et de la performance ministérielle au SGA.

Mais même avec l'organisation la plus résiliente, même avec des équipements flambant neufs, toutes ces missions ne pourraient pas être assurées sans l'engagement indéfectible des femmes et des hommes, qu'ils soient militaires ou civils. Et c'est pourquoi la LPM comporte un volet humain, « à hauteur d'homme » qui est très important : car j'en suis convaincue, l'excellence de nos armées se prépare autant avec de matériels performants qu'en prenant soin de nos personnels militaires et civils, ainsi que de leurs familles.

Et je suis donc ravie, d'être accompagnée dans cette tâche par Geneviève Darrieussecq qui conduit une politique ambitieuse en faveur de nos blessés, de notre jeunesse et de nos anciens combattants. Et je veux saluer le travail intense qu'elle accomplit pour répondre à la volonté du Président de la République d'assurer la reconnaissance de la Nation envers les harkis et leur droit à réparation au regard des conditions dans lesquelles ils ont été

accueillis par notre pays.

Les prochains mois vont être intenses :

1/ Au Sahel, la situation sécuritaire reste difficile, et désormais compliquée par un contexte politique malien très hostile et le déploiement des mercenaires russes de Wagner. Nous allons devoir trouver la voie pour, malgré ces difficultés, poursuivre la mission que nous nous sommes fixée et pour laquelle les pays d'Afrique de l'Ouest nous demandent notre appui : je veux parler de la lutte contre le terrorisme.

Takuba est une réussite, la preuve que les Européens sont capables de combattre ensemble, dans des missions exigeantes, lorsque leurs intérêts sont en jeu. Mais Takuba nous oblige : les décisions que nous prendrons quant à notre stratégie au Sahel, nous les prendrons et nous les mettrons en œuvre avec nos partenaires.

2/ A l'Est de l'Europe, nous voyons un niveau de tensions rarement atteint depuis la fin de la Guerre froide. La Russie adopte une rhétorique agressive et, par ses actions, elle cultive l'ambiguïté stratégique pour mieux contraindre ses voisins – l'Ukraine au premier chef mais aussi le reste de l'Europe. Dans ce contexte, c'est notre sécurité et la stabilité de notre continent qui sont en jeu. Il est donc essentiel que nous autres Européens, nous fassions entendre notre voix. C'est pourquoi le Président de la République a souligné devant le Parlement européen, hier à Strasbourg, que nous devons travailler à une proposition européenne en vue de bâtir un nouvel ordre de sécurité et de stabilité. Ce processus devra être élargi à nos alliés puis à la Russie. Ce dialogue sur la stabilité stratégique est essentiel et il va de pair avec la posture de fermeté à laquelle nous contribuons en déployant des moyens en Roumanie, en lien avec nos Aés, comme l'a indiqué le Président de la République hier, et comme nous le faisons aussi vis-à-vis des Etats Baltes.

Nous aurons enfin beaucoup de travail pour continuer à porter notre projet européen, dans le cadre de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Nous devons saisir cette présidence française comme une opportunité pour faire un pas ou peut-être même un bond de plus : pour être en mesure de faire davantage d'opérations ensemble, car nous savons que nous en aurons besoin

Nous aurons encore beaucoup à faire, beaucoup de défis à relever, mais instruite que je suis, après quatre ans et demi à la tête de ce ministère, qu'ensemble, nous sommes bien armés pour y faire face, avec exigence, avec responsabilité et avec excellence.

Je voudrais pour terminer vous dire toute la fierté que j'éprouve à diriger ce ministère, toute la fierté que j'ai de partager avec vous cette mission extraordinaire d'assurer l'avenir de la défense française. Car il n'y a pas de plus belle promesse que celle de servir son pays, et pas de plus bel engagement que celui de protéger les Français.

Vive la République ! Vive la France !

DANS LES DÉPARTEMENTS

📍 Nord – Arrondissement du Cambrésis



L'armistice du 11 novembre 1918 a été commémoré devant le monument aux morts de Saint-Souplet (Nord) après le dépôt de gerbes en présence de Monsieur le Maire et de nombreuses personnes, cette commémoration s'est terminée par la remise d'un insigne de porte-drapeau 3 ans ainsi que du diplôme d'honneur au petit fils du président de la section de Saint-Souplet, M WOJZAK Alfred.

Michel Dez, président de l'arrondissement du Cambrésis

📍 Nord – Raillencourt Sainte-Orle



En se réunissant ce samedi 4 décembre autour de la stèle érigée à la mémoire des Anciens Combattants d'Afrique du Nord, beaucoup se souvenaient non seulement des 30.000 jeunes hommes qui périrent là-bas « à l'âge où on construit sa vie » mais aussi de tous ceux « qui en souffrent encore aujourd'hui ». C'était en tout cas le sens du message officiel lu par le maire à l'intention de ceux qui ont eu « la chance de revenir » et qui saluent ici « leurs frères d'armes morts pour la France ». Plus encore il associait à « ce passé douloureux » le drame des « rapatriés d'Algérie », souvent « rejetés ou stigmatisés / arrachés à leurs racines ».

Aussi pour prolonger cet hommage à l'abri de la pluie, avant de décerner la médaille du Mérite fédéral au plus ancien de nos porte-drapeaux, Michel DEZ a voulu nous faire (ré)entendre Serge Lama qui chante « L'Algérie », et « cette aventure – dont on ne voulait pas. » à propos de leur mobilisation. Une chanson et la lecture d'un poème pour mieux nous faire ressentir le dilemme de ces jeunes soldats dont « la seule gloire était d'avoir 20 ans », et le sort tragique « de tous ceux qui sont morts pour rien », victimes de leur devoir de défendre notre

territoire, comme s'est plu à le rappeler Jean RINGEVAL, loin des polémiques qui agitent « les différentes mémoires de la guerre d'Algérie ».

La cérémonie s'est achevée avec la distinction de Michel MAISON à qui Bernard de NARDA remettait officiellement son diplôme fédéral pour toutes ces années consacrées au service des Anciens Combattants, en portant fièrement notre bannière à la mémoire de tous les soldats « Morts pour la France ».

📍 Nord – Hellemmes



Cérémonie du 5 décembre

📍 Loir-et-Cher – Romorantin



La section de Romorantin ACPG-CATM tenait son assemblée générale samedi 18 décembre au restaurant Le Petit Chesnaie de Pruniers-en-Sologne.

Le président Claude Nuret ouvrait la séance devant les membres de l'association en remerciant les membres du bureau et tous les participants d'être venus malgré les problèmes actuels.

« Hélas cette année les activités ont été réduites et certaines annulées, devait dire le président, seules les journées patriotiques et les obsèques ont été assurées en public restreint dû à la crise du Covid qui accable toute forme de rassemblement depuis de longs mois ».

Malgré cette pandémie, le bilan financier reste stable.

« En ce temps délicat, ajoutait-il, les anciens combattants se doivent de rester unis et fidèles aux idéaux de la République, ajoutait Claude Nuret. »

Arlette Michou recevait la médaille de fidélité « pour son dévouement et sa contribution à nos manifestations depuis de nombreuses années ».

La relève est en marche ! Cette journée de retrouvailles fut appréciée de tous.

C. NURET

📍 Hérault – Frontignan La Peyrade



Comme chaque année, la section PG-CATM de Frontignan La Peyrade a participé aux cérémonies du 5 décembre, « Journée Nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie », décrétée en 2003.

Malgré le temps froid et maussade, les ennuis de santé de certains, et la « discrétion » choquante de nombreux médias, les Anciens Combattants ont tenu à se rassembler lors de cette journée d'hommage et de souvenir qui est exempte de toute considération politique, philosophique ou religieuse, respectant la sensibilité de chacun. La cérémonie a d'abord eu lieu à Mireval à 9h30 en présence de M. le Maire et d'élus qui sont allés en cortège jusqu'au Monument aux Morts où une gerbe a été déposée. A 11h s'est déroulée celle de Frontignan, célébrée conjointement avec la cérémonie d'Hommage aux Harkis, victimes d'exactions en raison de leur attachement à la France. M. le Maire de Frontignan, accompagné de quelques élus, a déposé une gerbe au nom de la Municipalité, après celle de la section PG-CATM. Il est regrettable qu'aucun membre du Conseil Municipal des Jeunes n'ait été présent. Le Devoir de Mémoire est pourtant l'un des éléments formateurs de la jeunesse.

Le Président de la section, Robert Sendras

📍 Lot – Cahors



Cette journée commémorative des combats qui ont eu lieu en Algérie, Tunisie, Maroc de 1954 à 1962 s'est déroulée sous un ciel bas et gris. A 11 heures, les autorités civiles et militaires se présentent devant le monument aux morts de Cahors après avoir emprunté l'allée Lazare-Ponticelli.

Absent, Mr. Le Préfet était représenté par le Secrétaire Général de la Préfecture, qui a lu le manifeste de Mme Darrieussecq, Ministre déléguée aux anciens combattants.

S'en est suivie la cérémonie de dépôt des gerbes au cours de laquelle, le Président Départemental : Mr. Sinczak H., a déposé celle de l'Association Départementale AC-PG-CATM-OPEX-VEUVES DU LOT.

📍 Landes – Pontonx



Le 5 décembre à Pontonx ! Que la cérémonie aurait été belle si le ciel ne nous était pas tombé sur la tête ! Oui, avec une quarantaine de drapeaux, un joli public d'anciens combattants venus de tous les coins du Département.

L'ouverture de la Cérémonie par le Président DUCASSE (UNC), la lecture d'un texte par le Président SOPHYS (PG-CATM-OPEX), le dépôt de la gerbe commune, la minute de silence pour nos 108 landais morts au combat et cette Marseillaise chantée à pleins poumons par tout le monde, sous la pluie et la grêle avec seulement 6 petits degrés, elle venait du fond du cœur, elle a été très solennelle. Je remercie nos porte-drapeaux, qui une fois de plus, ont dû braver les éléments déchainés en ce jour et je sais que beaucoup d'entre eux avaient déjà subi les mêmes affres de la météo le matin dans leurs villages.

Je remercie tous les participants, pour leur assiduité et leur courage. Tout le monde est reparti trop vite, la situation atmosphérique ne nous a pas laissé le temps de converser ensemble, ni de prendre un petit verre qui était prévu.

Pascal Sophys

📍 Drôme / Ardèche – Le Pouzin



En ce 5 décembre 2021, de nombreuses Associations et sections Ardéchoises se retrouvaient autour du très beau Mémorial du POUZIN, commémorant la Journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Chaque année cette commémoration est très suivie et rassemble de nombreux adhérents de diverses Associations, et notamment les ACPG-CATM de toutes les sections d'Ardèche. Cette année encore, malgré les restrictions sanitaires, et le froid, nous étions nombreux présents à accomplir notre Devoir de Mémoire. (Nos quatre porte-drapeaux, à droite sur la photo).

DES ACCORDS D'ÉVIAN LOURDS DE CONSÉQUENCES

Voilà 60 ans, les accords d'Évian étaient signés le 18 Mars 1962 à Evian-Les-Bains, après avoir été secrètement négociés les semaines précédentes aux Rousses près de la Frontière Suisse entre les représentants de la République Française et du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA). Ils décidaient d'un cessez-le-feu applicable sur tout le territoire algérien dès le lendemain, 19 mars à midi. Ils mettaient fin à 7 années et 5 mois de guerre ayant opposé environ 130 000 combattants algériens à 400 000 combattants français et ayant causé la mort de 250 000 à 400 000 algériens et 28 500 soldats français, 30 000 à 90 000 harkis, 4000 à 6000 civils européens. Ils ont été ratifiés par deux référendums, l'un organisé le 8 Avril 1962 en France donnant au gouvernement par 90,81 % des votes les pleins pouvoirs pour les appliquer et en Algérie le 1er Juillet 1962 avec 99,72 % des suffrages exprimés.

Dès le lendemain du référendum sur le principe de l'autodétermination de l'Algérie, le 8 Janvier 1961, la France renoue contact avec le FLN par l'intermédiaire du diplomate suisse Olivier Long et du représentant algérien à Rome, Tayeb Boulahrouf. Il a abouti à l'organisation de deux rencontres entre les négociateurs français et algériens qui eurent lieu en 1961 d'abord à Evian (20 mai-13 juin) puis à Lugrin (20 au 28 juillet) menées par Louis Joxe et Belkacem Krim colonel de l'Armée de libération nationale. Puis des pourparlers entre les représentants du Gouvernement de la République et les représentants du FLN se sont déroulés à Évian du 7 au 17 mars 1962, avec à l'ordre du jour : l'accord de cessez-le-feu, l'organisation d'un référendum d'autodétermination, le statut de la minorité européenne d'Algérie, le cas du Sahara, les essais nucléaires français et les bases militaires (Mers el-Kébir). Le texte original se présente en 93 feuillets, qui ont été signés sur le dernier feuillet par Louis Joxe, Robert Burin et Jean de Broglie, et par Krim Belkacem qui a également tenu à parapher les 92 feuillets précédents, ce qui a obligé Louis Joxe à faire la même chose.

Ce texte des accords d'Évian fixe les conditions du règlement du conflit et définit les futurs rapports entre la France et l'Algérie « si la solution d'indépendance et de coopération est adoptée », et prévoyait surtout un cessez-le-feu entre les deux parties, dont l'application est fixée au lendemain 19 mars 1962 à midi, la libération des prisonniers dans un délai de vingt jours et une mesure d'amnistie générale et la mise en place d'une commission mixte dans chaque département pour régler les incidents notamment. Ils contiennent des clauses politiques avec l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans un délai de 3 à 6 mois, la mise en place de l'exécutif provisoire présidé par Abderrahmane Farès et d'un haut représentant français durant la période de transition jusqu'au référendum d'autodétermination. Et des clauses militaires avec la réduction des forces militaires françaises présentes en Algérie à 80 000 hommes dans un délai d'un an après l'indépendance

et retrait total dans un délai de trois ans, la concession pour quinze ans (renouvelable) de la base de Mers-el-Kébir, l'autorisation d'utiliser pendant cinq ans les installations d'In Ecker (Centre d'expérimentations militaires des oasis), de Reggane (Centre saharien d'expérimentations militaires), de Colomb Béchar (Centre Interarmées d'Essais d'engins spéciaux), de Hammaguir (base de lancement de fusées), ainsi que des aéroports.

Les accords d'Évian sur le terrain, loin d'apporter aux populations la paix attendue ont donné le signal d'arrêt des hostilités entre les autorités officielles des deux pays, provoquant un départ massif des Français d'Algérie entre le cessez-le-feu et le référendum. Des violences se sont poursuivies pendant plusieurs mois sur le terrain par d'autres acteurs : principalement l'OAS qui voulait saboter les accords ou pratiquer la politique de la terre brûlée « pour rendre l'Algérie à son état de 1830 » avec l'attentat du 2 mai 1962 d'Alger, mais aussi certains groupes armés algériens (issus du banditisme ou bien de l'ALN notamment les « marsiens ») contre une partie des pieds-noirs et des harkis, en réaction à l'OAS, car « le GPRA ne contrôlait pas l'ALN intérieure » selon l'historienne Sylvie Thénault pour qui la période qui succède aux accords d'Évian est un temps où « l'Algérie plongeait dans une violence extrême : campagne d'enlèvements contre des Français proche de l'OAS, massacres contre d'anciens harkis...



Les mesures du haut-commissaire de la République, Christian Fouchet notamment celles destinées à combattre l'OAS en lui ôtant une partie de ses adhérents parmi lesquels les jeunes européens, n'ont pas vraiment été efficaces. Les appels au calme et les actions de l'exécutif provisoire dirigé par Abderrahmane Farès ne le furent guère plus. Une période d'incertitude s'est installée pendant laquelle l'ancien pouvoir tardait à être remplacé par le nouveau. Le sentiment de ne plus être protégé par l'Armée française et l'insécurité latente, caractérisée par des enlèvements, des assassinats, des attentats et des exécutions sommaires, à laquelle sont confrontés les Européens d'Algérie ont conduit entre avril et août 1962 à un « exode brutal et désordonné ».

UNE PERIODE DE VIOLENCE EXTREME

Ainsi, « loin de régler le problème algérien, les accords et l'inaction voulue des forces françaises en Algérie eurent pour conséquence une période de violence meurtrière qui perdura de longs mois pour les harkis » selon l'historien spécialiste

de la guerre d'Algérie Guy Pervillé. « La responsabilité du gouvernement français est importante. Le fait de n'inclure aucune garantie réelle dans le texte des accords dans le cas où les engagements ne seraient pas respectés par le FLN montre au mieux de la naïveté ou un abandon cynique des populations concernées, les intérêts économiques (bases navales, gisements pétroliers...) semblant primer les considérations humaines » ajoute-t-il en n'épargnant pas le FLN dont une partie de l'organisation n'a jamais reconnu les accords, les qualifiant de « plate-forme colonialiste ». Il considère que le FLN est également responsable du non-respect du cessez-le-feu, comme le montre le nombre de militaires français tués, blessés ou enlevés après le 18 mars 1962 et que le FLN n'a à aucun moment condamné les meurtres et enlèvements d'Européens durant les mois qui suivent les accords, sans compter les massacres perpétrés contre les harkis.



« Les accords d'Évian, voulus par le gouvernement français comme la « solution du bon sens », se révélèrent donc une utopie, qui échoua à ramener une vraie paix en Algérie » conclut-il. D'ailleurs, le soir même du 18 mars 1962, le général de Gaulle, qui ne prononce à aucun moment le mot « accords » dans son allocution télévisée enregistrée à l'Élysée, estime que « la conclusion du cessez-le-feu en Algérie, les dispositions adoptées pour que les populations y choisissent leur destin, la perspective qui s'ouvre sur l'avènement d'une Algérie indépendante coopérant étroitement avec nous, satisfont la raison de la France ». Il conclut en espérant que « les deux peuples pourront marcher fraternellement ensemble sur la route de la civilisation ».

L'ELEMENT DECLENCHEUR DE L'EXODE

Si le caractère historique des accords n'est pas contesté, aujourd'hui encore, ils ne font pas l'unanimité. Un grand nombre d'associations d'anciens combattants, d'associations de harkis et de rapatriés d'Algérie considèrent que la signature des accords d'Évian est l'élément déclencheur de l'exode des pieds-noirs (les Français qui vivaient en Algérie au moment du conflit). Elles rejettent également la commémoration du conflit le 19 mars, date de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, en rappelant que les affrontements et les exactions se sont poursuivis bien après (fusillade de la rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962, enlèvements et assassinats de harkis à partir de l'été 1962 et d'Européens à Oran le 5 juillet de la même année). D'ailleurs, comme l'expliquait dès 1981 François Mitterrand : « ...cela ne peut être le 19 mars, car il y aura confusion dans la mémoire de notre peuple. Ce n'est pas l'acte diplomatique rendu à l'époque qui pourrait s'identifier à ce qui pourrait apparaître comme un grand moment de notre histoire, d'autant plus que la guerre a continué, que d'autres victimes ont été comptées et qu'au surplus il convient de ne froisser la conscience de personne ». Nicolas Sarkozy partageait le même sentiment : « choisir la date du 19 mars, c'est entretenir la guerre des mémoires... Adopter le point de vue des uns contre les autres, et considérer qu'il y a désormais un bon et un mauvais côté de l'Histoire et que la France était du mauvais côté ».

Paul Philippart

ASSEMBLEE NATIONALE

QUESTIONS / REPONSES

Question de M. Loïc Kervran, député Agir ensemble - Cher, concernant les bénéficiaires du drap mortuaire tricolore.

Texte de la réponse : Le droit de voir son cercueil recouvert d'un drap tricolore lors de ses funérailles est accordé aux anciens combattants titulaires de la carte du combattant, de la carte de combattant volontaire de la Résistance ou du titre de reconnaissance de la Nation (TRN), ainsi qu'aux réfractaires du service de travail obligatoire (STO) ayant obtenu la médaille commémorative française de la guerre 1939-1945 et aux civils, fonctionnaires de la police nationale et sapeurs-pompiers, tués dans l'accomplissement de leur devoir et au cours de circonstances exceptionnelles. Cela ne remet pas en cause les mérites des titulaires de la médaille militaire, étant précisé que les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur ou de l'Ordre national du Mérite n'ont pas davantage droit à ce privilège. Il s'agit de faire particulièrement honneur au risque pris pour le service de la Nation dans un contexte de combat.

Question de M. Pierre Cordier, député Les Républicains - Ardennes, concernant l'équité entre les pupilles de la Nation.

Texte de la réponse : L'indemnisation, mise en place par les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et n° 2004-751 du 27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Deuxième Guerre mondiale, est plus particulièrement destinée aux victimes de la barbarie nazie. Cette dernière renvoie à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir perdu un père ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. C'est en effet le caractère hors normes d'extrême barbarie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, ainsi que la complicité du régime de Vichy, comme l'a rappelé le Président de la République, qui sont à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, incarnant des martyrs, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans les circonstances définies aux articles L. 342-3 et L. 343-5 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Ce dispositif, qui traduit une certaine responsabilité de l'Etat français, doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits. Le Gouvernement entend maintenir cette spécificité pour ne pas porter atteinte à la cohérence de ces décrets. Il connaît toutefois les difficultés subies par les pupilles orphelins de guerre ou du devoir. Aussi, lorsque l'examen de plusieurs dossiers laisse apparaître la difficulté d'appliquer des critères stricts permettant de distinguer des situations extrêmement proches, le ministère des armées s'attache à étudier les dossiers concernés au cas par cas, afin de garantir une égalité de traitement, tout en confirmant la nécessité de préserver le caractère spécifique de cette indemnisation dont l'extension à tous les orphelins de guerre ne saurait être envisagée. Enfin, il est précisé qu'ainsi que le prévoit le CPMIVG, tout orphelin de guerre peut percevoir, ou a pu percevoir, une pension spécifique jusqu'à son 21ème anniversaire. En outre, les orphelins de guerre et pupilles de la Nation, quel que soit leur âge, sont ressortissants de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) et peuvent bénéficier, à ce titre, de l'assistance de cet établissement public, dispensée notamment sous la forme d'aides ou de secours en cas de maladie, absence de ressources ou difficultés momentanées. Ainsi, le montant total des aides qui leur a été accordé est passé de 1 350 000 € en 2010 à 4 763 042 € en 2020, soit une augmentation de 283 % en 10 ans. En 2020, l'ONACVG a accompagné financièrement 1 111 pupilles majeurs en difficulté financière, ces aides étant réservées aux plus démunis. Une priorité est par ailleurs donnée à l'accompagnement des pupilles mineurs dont le nombre a sensiblement augmenté depuis 2015, passant de 200 à 966 pupilles de moins de 21 ans.

C'ETAIT IL Y A 60 ANS

« Appelé à l'activité le 4 novembre 1960 »... Et au titre de l'instruction militaire : Les différents permis et certificats d'instruction radio obtenus tant au centre d'instruction du 19^{ème} Régiment d'Artillerie à Draguignan, qu'au Groupe d'Etude des Transmission (G.R.E.T. 809) à Aubagne avec les certificats de télégraphiste 151 et 251 auxquels s'ajoutaient le brevet civil toutes bandes radioamateur et quelques solides connaissances techniques sur les matériels militaires encore issus du « Plan Marshall ».

Comme beaucoup de jeunes français je fus appelé à « servir sous les drapeaux » en qualité de Maréchal des Logis (spécialité radio) au Nord-Est de ce qui était encore l'Algérie Française.... Un secteur sous surveillance de l'artillerie, (Spahis et autres blindés légers), et des régiments de la Légion en posture d'intervention.

Ce secteur Nord-Est, communément dénommé « Bec de Canard » en raison de sa forme cartographique était délimité à l'Est par la frontière tunisienne, et à l'Ouest, par le barrage électrifié baptisé « Ligne Morice ». Ce « no man's land » ainsi délimité avait une largeur d'Est en Ouest de l'ordre de un à dix kilomètres vers le sud.

But du dispositif : couper les « katibas » (les sections) de l'A.L.N. (Armée de Libération Nationale) de ses bases-arrières en Tunisie.

HUIT MOIS EN ALGERIE AU SEIN DU 28^{ème} REGIMENT D'ARTILLERIE EN QUALITE DE RADIO

Il s'agissait de maintenir en état de bon fonctionnement le matériel radio et les lignes téléphoniques internes de chaque « batterie et PC disposées en surélévation le long du barrage électrifié, zone de géo-intervention : le triangle Bone – Souk Ahras – la Calle ; la branche Souk Ahras – la Calle étant matérialisée sur le terrain et à l'Est par le barrage électrifié et la ligne de frontière algéro-tunisienne, communément désignée sous le vocable de « Ligne Morice ».

Les moyens : un Dodge 4x4, un chauffeur, un émetteur-récepteur et du petit matériel pour le dépannage de l'électronique.

Le rôle de l'artillerie était de fournir les appuis-feu susceptibles d'aider à la neutralisation des tentatives de forçement du barrage, mais aussi de poster de nuit à l'intérieur du no man's land, situé entre la ligne Morice et la frontière Algéro-Tunisienne, des détachements de liaison et d'observation (DLO) qui, le

lendemain et par radio (SCR694) assurèrent l'efficacité des tirs de batteries.

QUELQUES ASPECTS TECHNIQUES DU BARRAGE ELECTRIFIE :

Il était constitué par une dizaine de fils électriques fixés par des isolateurs sur des poteaux de béton, et était protégé de part et d'autre par d'inextricables réseaux de fils de fer barbelés et renforcé dans sa partie Est par des champs de mines antipersonnel « bondissantes, encrues et éclairantes ». (Il était formellement déconseillé de « toucher aux fils même tombés à terre » - pour reprendre la vieille expression de l'EDF).

Il comportait quelques portes électrifiées qui permettraient les interventions. Ces portes relevaient de la responsabilité des électrotechniciens dont la mission était de détecter et localiser toute interruption de courant (plusieurs milliers de volts) à cause d'orages, animaux et katibas ennemis. Il était surveillé par un détachement blindé EBR et EM8 précédé d'une jeep appelé « La Herse ».

Pour le repérage des incidents, des points kilométriques (PK) étaient disposés sur toute la longueur du barrage, ce qui simplifiait l'intervention

des pelotons d'alerte, souvent hélicoptères parce que situés très en arrière et à l'Ouest du barrage.

QUELQUES INCIDENTS CLASSIQUES :

L'A.L.N. fait mouvement et se poste en embuscade et en surélévation à l'Est du barrage en attente du passage de la Herse. Dès que la Herse se trouve à portée de tir elle applique la totalité de ses feux (roquettes, lance-grenades, fusil mitrailleur) sur la patrouille qui riposte et donne par radio aux artilleurs les coordonnées de tir. Très souvent et pendant le déroulé de l'embuscade, une autre katiba tente de pratiquer une brèche dans le barrage à l'aide de bengalors.

POUR LA PETITE HISTOIRE... :

Afin de ralentir les trajectoires des roquettes et grenades à fusil, l'Armée Française a disposé dans les portions de barrage ne comportant pas de surplomb exploitable par l'ennemi, des grillages de hauteur suffisante, ces grillages provenant d'une fabrique marseillaise. Le slogan de cette fabrique apposé sur ces grillages à intervalles réguliers était le suivant : « Les bonnes clôtures font les bons voisins » !...



MA BARRAKA :

Je n'ai pas noté avec précision la date exacte de mon intervention sur la « batterie d'Oum Teboul » située à 22 kms du très pittoresque port-frontière de La Calle. Je pense qu'elle devait se situer fin février ou début mars 1962. Voici les faits :

Le PC reçoit un message urgent provenant du commandant de cette batterie située au plus près de la frontière tunisienne.

Cette batterie subissait un harcèlement au mortier et au 75 sans recul provenant des hauteurs dominantes, à tel point qu'il devenait impossible d'approcher les pièces de 105 m/m qui auraient permis la riposte et par ailleurs avaient un tir trop tendu en azimut.

Il importait donc de reculer ce point d'appui de quelques 500 mètres et bien entendu de démonter la station radio et les antennes. Je vous laisse deviner qui fut « pistonné » pour ce travail ?

Je saute donc dans « mon » Dodge avec l'espoir de régler le problème rapidement, et nous parvenons à destination sans souci majeur avec mon chauffeur, un petit gars de Toulon. Nous trouvons une batterie dévastée, avec un énorme trou dans la tour abritant la radio, des casques et du matériel hétéroclite jonchant le sol tout près des pièces d'artillerie ; bref une pagaille qui témoignait d'un effet de surprise fort réussi au crédit des « bourguibistes » de l'Armée de Libération Nationale.

Ce jour-là je n'ai pas noté de blessés dans les effectifs ? A moins que ces derniers, aient fait l'objet d'une évacuation sanitaire par hélicoptère avant mon arrivée sur les lieux.

Bref, je procède au démontage pour lequel j'étais missionné, - pas vraiment serein lorsque je me trouvais clé à molette à la main au sommet de la tour, - ... Je regroupe tout « mon matériel » radio que j'établis provisoirement à l'endroit désigné par le commandant de batterie.

Essais satisfaisants ; nous réintégrons notre position de départ du Guergour avec le projet de revenir sur les lieux le

lendemain pour terminer le travail. Le lendemain, ordre contradictoire, je suis missionné pour un dépannage chez les légionnaires du Fedj Takouk, (les gardiens de notre 155 long tom) à dix kilomètres de notre camp de toiles.

C'est donc un autre maréchal des logis qui est désigné sur Oum Teboul pour terminer l'installation radio. A un km et pour parvenir à la batterie d'Oum Teboul, il était indispensable d'emprunter un chemin bordé à l'ouest par une zone marécageuse (si mes souvenirs sont encore fiables) et à l'Est (côté Tunisie) par une allée d'eucalyptus.

C'est précisément sur ce chemin que le mortier de l'A.L.N. a été réglé. Bilan de l'attaque : un Dodge truffé d'éclats, et mon chauffeur très grièvement blessé... Ce n'était pas mon jour !

Sans vouloir fanfaronner sur l'action de l' « appelé » et plus généralement du soldat français en Algérie je voudrais citer ces quelques lignes écrites par le Lieutenant Jacques FESSELET, un Saint-Cyrien, chef d'escadron à la 7ème Brigade légère Blindée (Secteur Tébessa) :

« Il convient de rendre hommage aux appelés du contingent, si souvent décriés, qui constituent la partie essentielle de notre effectif. Chacun à son poste, chef de voiture, pilote, conducteur, tireur, dépanneur a rempli au mieux sa mission, bien souvent au péril de sa vie, sans l'ombre d'une récrimination. Que leur conduite irréprochable puisse servir d'exemple aux générations futures ! »

Me Gilles ROUSSET (84)

Notaire Honoraire,
Détenant le titre de Reconnaissance de la Nation.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG CATM

Je désire m'abonner au journal national **"LE PG-CATM"** moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** ⁽¹⁾ par chèque à l'ordre du journal **"LE PG-CATM"**, 7 rue Léo Delibes, 75116 Paris.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

VOILÀ 30 ANS, LA GUERRE DU GOLFE PREND FIN

L'opération «Tempête du désert» se déchaîne sur l'Irak et les écrans de télévision

Voilà trente ans la première guerre du Golfe prenait fin. Elle a opposé, du 2 août 1990 au 28 février 1991, l'Irak à une coalition de 35 États, dirigée par les États-Unis à la suite de l'invasion et l'annexion du Koweït par l'Irak. Déclenchée le 16 Janvier 1991, l'opération Tempête du désert avait été précédée par l'opération Daguet. C'est avec le 2^e REP (régiment étranger de parachutistes) que le général Thierry Burkhard, chef d'Etat major des Armées a participé à cette opération. 88.500 tonnes de bombes ont été déversées sur l'Irak. Quasiment en direct de la chaîne d'information CNN qui a commencé ainsi à bouleverser l'information sur les chaînes TV.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 août 1990, à la surprise générale, l'Irak envahit son voisin, le Koweït, petit pays riche en pétrole et jouissant d'une position stratégique dans le Golfe Persique. Il l'accuse de lui voler du pétrole et argue de droits hérités de l'époque ottomane et de la complaisance de l'émirat vis-à-vis des États-Unis et d'Israël. Dans les jours qui suivent, le 6 août, l'Irak est placée sous embargo international notamment à l'initiative du président américain George Bush. Cette annexion est condamnée par l'O.N.U. Une coalition internationale regroupant 35 pays se met en place avec l'envoi de troupes internationales en Arabie Saoudite dans le Golfe. Le 17 janvier 1991 est déclenché l'opération aérienne « Tempête du désert », suivie le 24 février d'une offensive terrestre qui va durer près de 40 jours au total. Les missiles américains terrorisent Bagdad, la capitale irakienne. 40 000 civils perdront la vie, tout comme près de 100 000 soldats irakiens.

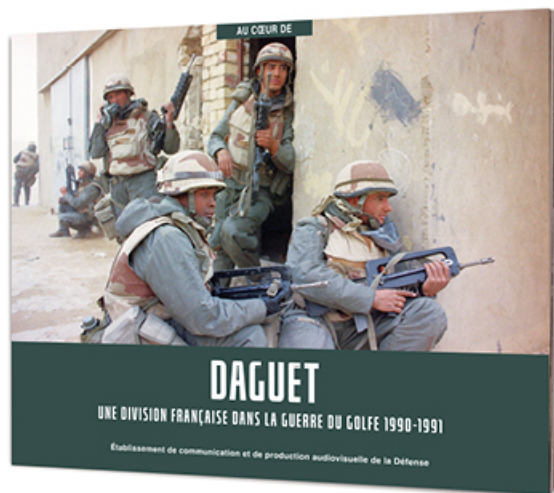
Saddam Hussein est contraint à accepter un cessez-le-feu dès le 28. Le Koweït recouvre ainsi son indépendance, mais l'équilibre géopolitique de la région se trouve bouleversé : les missiles irakiens tombés sur Israël ont ravivé les tensions au Proche-Orient, tandis que la répression des Kurdes d'Irak (qui ont profité de l'affaiblissement du régime pour se révolter) par le gouvernement de Bagdad a ému la communauté internationale. Toutefois, ni l'embargo économique imposé à l'Irak, ni les nombreuses opérations militaires postérieures n'ont conduit à la chute de Saddam Hussein.

SABRE DU DESERT

Les forces françaises ont participé à l'opération terrestre qui débute dans la nuit du 23 au 24 février (le 24 février à 7 h du matin pour les 12 500 soldats Français) avec la division Daguet constituée à la fin de l'année 1990 pour défendre l'Arabie Saoudite. Nommée Desert Sabre (« Sabre du désert »), elle a duré (symboliquement) cent heures. François Mitterrand dans une allocution présidentielle solennelle qui fera date, avait

annoncé le 16 Janvier 1991 que « sauf événement imprévu, donc improbable, les armes vont parler. À quelques moments que ce soit, nous répondrons à tout appel, nous saisirons toute occasion qui rendra ses chances à la paix dans le respect du droit. Comme elle aura été présente dans la guerre, la France, écoutée, respectée de tous côtés, je vous l'assure, sera présente au rendez-vous quand le dialogue reprendra pour mettre enfin un terme au déchirement du Moyen-Orient », assure alors le chef de l'Etat qui n'ignorant rien des horreurs d'une guerre, s'est impliqué très tôt dans la crise.

La mission confiée à la division est de renseigner et couvrir l'essentiel des forces alliées qui avançaient vers l'ouest, avec la prise du nœud routier d'As Salmam et de sa base aérienne à quelque 150 km à l'intérieur du territoire irakien en passant par deux objectifs intermédiaires nommé Rochambeau et Chambord, sans rencontrer de résistance notable de la part des irakiens qui se rendent par milliers sans combattre. « Peu de personnes savent qu'à la fin du premier jour de l'attaque terrestre, après avoir réalisé une percée fantastique, les forces françaises se trouvèrent le plus au nord, le plus à l'ouest. Elles avaient le plus profondément pénétré en Irak. Elles ont accompli, avec succès, les missions qui leur avaient été confiées, et ce, d'une manière formidable » témoignait le Général Norman Schwarzkopf, commandant en chef des forces alliées durant tempête du Désert. Au total, deux militaires français du CRAP ont été tués dans un accident.



L'Opération Daguet a vu la première apparition de la variante « désert » du Camouflage Europe Centrale qui est communément appelé camouflage Daguet, en référence à l'Opération. Comme l'indique le numéro spécial Hors-série « Les chemins de la mémoire » consacré à « La France en OPEX, 50 ans d'engagement » : « Si cette opération est un succès



pour la France, elle a révélé le problème de l'adaptation de son outil de la défense à la réalité de ce type d'engagements. En effet, la situation sur le terrain exigea une montée en puissance rapide des effectifs de la division Daguet. Ainsi toutes les unités de l'Armée de terre, se sont vu contraintes de fournir du personnel, y compris des appelés volontaires ayant signés un contrat d'engagement « pour la durée de la guerre ». Le pouvoir politique estima alors que la conscription ne permettait pas plus de répondre aux enjeux de sécurité et de défense et qu'il était temps d'étudier la professionnalisation des armées, finalement mis en place dès 1997 au moment de la loi qui mit fin au service militaire »

UNE GUERRE FILMÉE EN DIRECT

Filmée quasiment en direct par CNN, les images de cette guerre du Golfe ont marqué toute une génération, relayées par une toute jeune chaîne de télévision, CNN qui fut la seule à proposer une diffusion de l'information en continu. Aux premiers jours du bombardement, les correspondants de CNN et leurs équipes ont été capables de réaliser un reportage radio en direct depuis une de leurs chambres à l'hôtel Rachid. Ainsi, elle était au plus près des affrontements. C'est elle qui va abreuer le monde entier ou presque de ses séquences, dont certaines sont devenues cultes. Notamment le bombardement de Bagdad : Les images des premières bombes lâchées sur la capitale irakienne dans la nuit du 16 au 17 Janvier vers minuit, parviennent en Europe. La plus parlante montre le ciel de Bagdad vert illuminé par une multitude de points, filmé grâce à une caméra nocturne. Ce sont les bombardements alliés tirés depuis les navires militaires dans le Golfe persique, les fameux missiles de croisière Tomahawks contrés par la défense anti-missiles. Des cibles sont touchées et des explosions se font entendre. Pour les reporters sur place, c'est la stupéfaction. Certains ne parviennent plus à assurer leur direct. D'autre s'exclament : « On dirait le feu d'artifice du 4 Juillet ».

Cette couverture médiatique de la guerre du Golfe qui a été très importante, a eu lieu à un moment où les progrès technologiques de la télévision la mettaient en mesure de présenter instantanément et en direct, des images de

n'importe où dans le monde. Généralement les médias de télévision comptent sur les informations et les images fournies par l'armée. Avec l'aide de nouvelles technologies, la couverture de la guerre a changé, les médias ont eu accès à des innovations militaires, telles que des images obtenues à partir d'armes équipées de caméras. D'ailleurs, cette guerre a gagné également le surnom de « guerre de jeu vidéo ». Elle a surtout profité à la jeune chaîne qui s'est distinguée en étant la seule à proposer une diffusion de l'information en continu. Elle disposait d'une équipe de cinquante journalistes et techniciens, un bureau à Bagdad, cinq liaisons satellites permanentes pour la transmission et des accréditations privilégiées. Elle s'est ainsi octroyé le quasi-monopole des images et des informations en provenance du Golfe et à destination de 89 pays. Elle se fit immédiatement connaître comme la « chaîne de la guerre ». Saddam Hussein lui-même devait la choisir pour s'adresser aux nations occidentales.

Ainsi, à cause des médias, la guerre avait été perçue comme un récit passionnant : « Son traitement fut le fruit de circonstances très particulières » analysait Jean-Marie Charon, sociologue des médias dans le journal Le Monde en 2003. « Ce conflit a été la conjonction de trois facteurs : l'optimisme béat des médias, qui pensaient que les nouveaux moyens techniques de transmission par satellite les rendaient parfaitement autonomes et, donc, les mettaient à l'abri de toute manipulation ; les choix éditoriaux des rédactions de télévision, qui avaient opté pour un maximum de directs et d'informations en continu, avec mise en scène et habillage à la clef ; et face à cela, un nouveau type de contrôle de l'information par les militaires, à travers notamment le système des pools, cette organisation des reportages collectifs, encadrés par les militaires, autour d'une seule caméra, donc d'une unique source d'images ». En France, les nouvelles chaînes privées, TF1, la Cinq, ne sont pas en reste, surenchérissant même. « Les heures défilent et, à l'instar de Michèle Cotta et Gérard Carreyrou, alors directeurs de l'information de TF1, les présentateurs tiennent le siège cathodique, quitte à en oublier d'effectuer des raccords de maquillage ».

Paul Philippart

LE MUSÉE DES ARTS FORAINS :

Un lieu unique et inédit pour célébrer la fête foraine

A l'occasion du 60e congrès de la FNP-GCATM, fin novembre 2021, les congressistes ont découvert le musée des Arts forains à l'occasion du banquet. Mais ils n'ont pu découvrir les richesses de ce musée qui présente une collection d'objets du spectacle du 19^e et du 20^e siècle, installés dans des anciens pavillons de pierres aux toits pentus construits pour la conservation des vins, de l'architecte Louis-Ernest Lheureux, dans le parc de Bercy. Ils en ont eu un avant-goût puisqu'ils ont déjeuné dans le salon Vénitien. Mais peut-être en auront-ils l'occasion lors d'un prochain séjour à Paris. Jean Paul Favand, est à l'initiative de ce musée classé en 2009 « entreprise des arts forains »

Il présente la seule exposition d'éléments d'art forain privée ouverte au public en France avec 14 manèges et attractions forains, 16 boutiques foraines et attractions restaurées, 18 ensembles d'œuvres historiques, 1522 œuvres indépendantes qui constituent le musée des écoles européennes. Il est réparti sur trois salles thématiques :

Tout d'abord le musée des arts forains, consacré à la fête foraine proprement dite avec des manèges de chevaux de bois, de vélocipèdes (manège de vélos datant de 1897) fabriqué en 1897 à Gand, en Belgique, par Caillebaut et Decanck. Il s'agit d'un des premiers manèges à avoir procuré des sensations fortes de vitesse à ses passagers, puisqu'il pouvait atteindre 60 km/h à une époque où l'automobile était encore balbutiante et où les vélos eux-mêmes restaient encore des objets rares, réservés aux plus fortunés. Il possède un jeu de lancer de boules actionnant une course de garçons de café dans un décor serti de miroirs en biseaux du début du XX^e siècle.

Ensuite, le théâtre du merveilleux qui propose un retour à l'époque des expositions universelles et carrousels salons du début du XX^e siècle. Près de l'entrée se trouve une montgolfière dont la nacelle est en forme d'éléphant. Un orchestre mécanique (piano orgue et carillon mural de tubes métalliques) restauré qui joue sans musiciens. Des jeux de lumières et projections murales transforment des tapisseries du moyen-âge en scènes vivantes ou des décors scéniques en éléments du Nautilus.

Enfin, les salons vénitiens, abrités dans un pavillon divisé en deux grandes salles, regroupent des décors, objets et attractions sur le thème de Venise et de l'Italie vues par les fêtes foraines. Un manège vénitien permet de faire un tour dans une gondole vénitienne ou à bord d'autres embarcations ou animaux, sous l'œil d'une sculpture de sirène disposée au centre. Un spectacle son et lumière Venise la Sérénissime, employant la technique de la fresque lumineuse, habille le décor d'images animées pendant quelques minutes. Dans le deuxième salon, où s'est déroulé le banquet, un spectacle d'automates avec sons et lumières qui anime et fait chanter plusieurs automates anciens inspirés de personnages de la commedia dell'arte dont les congressistes ont eu un avant-goût lors du banquet.

UN MUSÉE SPECTACLE

Ce musée possède aussi un « Magic Mirror », authentique salle de bar des années 1920, venue de Belgique et restauré par un collectionneur, composé d'une piste centrale et de douze loges. Et un théâtre de verdure qui est le nom donné à l'allée centrale entre les bâtiments du musée couverts de lierre. Divers objets et décors ont été ajoutés au sol, sur les murs et dans les arbres pour prolonger à l'extérieur l'atmosphère foraine et féerique du musée : un lustre de cristal et plusieurs autres luminaires anciens sont suspendus parmi les arbres, une sculpture de licorne est suspendue aux branches d'un arbre, etc. L'un des arbres est décoré d'accessoires rappelant l'univers du roman Alice au pays des Merveilles de Lewis Carroll.

Un Musée-spectacle à part entière ouvert en 1996 qui met en lumière toute la beauté du patrimoine forain grâce à des scénographies époustouflantes qui a été créé par Jean-Paul Favand, ancien antiquaire et brocanteur dont la passion l'a amené, au fil des ans, à partir en quête des plus beaux trésors des arts du spectacle et du divertissement populaire. D'où cette idée d'un lieu d'exception où faire vivre les objets de fête au sein d'un musée vivant. L'exploration d'un monde féerique attend les visiteurs grâce à une collection impressionnante d'objets du spectacle des XIX^e et XX^e siècles, mais là n'est pas sa force : grâce à sa scénographie ultra immersive, il offre avant tout un voyage atypique dans le temps, une balade ludique

dans l'univers des fêtes foraines et une aventure rythmée par l'émerveillement.

Paul Philippart





LES MOTS CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 239

HORIZONTALEMENT

- 1 - Spectacle féérique
- 2 - Il se montra ostentatoire - Ancienne réunion d'Etats
- 3 - Ne peut plus servir - Surnom de la divinité de la Terre Déméter
- 4 - Elles sont de très bonnes gardiennes - Futur précurseur du roman feuilleton
- 5 - « Serments de » 1er texte connu écrit en langue romane et allemande
- 6 - Croix de Saint Antoine - Elle est gardée par Argus
- 7 - Fleuve au Nord Est de la Sibérie (pour mémoire 1726 kms de long)
- 8 - Cet endroit est renversant - Désert rocheux
- 9 - Pour le Rhône c'est en hiver, la Seine en été - Au choix symbole ou coefficient
- 10 - Enzymes - Élément du grec ergon « travail » mais celui-ci est très attendu.

VERTICALEMENT

- A - Animal immolé à Dieu en sacrifice
- B - Irrésolues
- C - La moitié d'un habit de scène lors d'une pirouette - Femme au savoir étendue
- D - Un ne suffisait pas pour la charge - Lui appartient - Elle personnifia la première civilisation égyptienne
- E - Il fut bouleversé lors d'une oéllade - Bien que nature ce document est incomplet pour être valable
- F - En Autriche sur la Salzach
- G - Service de bénévoles désigné d'office - Un rouge, deux blancs, un vert à la suite
- H - Un tetras en vol ascensionnel
- I - Un modèle de peintre - Est arrivé à Ménimur après être parti de Chaldée - Opuscule réputé de la Fédération
- J - Les westerns ont popularisé les prémices de ce mode de conversation.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

SOLUTION DU PROBLÈME 238

HORIZONTALEMENT

- 1) PALS - VOGUE
- 2) ISAIE - CE
- 3) EPI - VA - NEE
- 4) DI - TIDEE
- 5) SATIRBE
- 6) EX - SCAROLE
- 7) LISSA - CLOE
- 8) EE - REINE
- 9) URIAGE - DE
- 10) PANURGE - EE

VERTICALEMENT

- A) PIEDDELOUP
- B) ASPI - XI - RA
- C) LAI - SEIN
- D) SI - TASSEAU
- E) EVITCA - GR
- F) ADIA - REG
- G) OS - EURCE
- H) NEROLI
- I) UCE - BLONDE
- J) EEEEEEEEEE

NOTE de LECTURE



LES COMPAGNONS DE LA LIBÉRATION : HUBERT GERMAIN

Une flamme brûle en lui, celle de la Résistance.

Voici l'histoire du dernier des derniers. L'histoire d'un jeune homme qui refuse le déshonneur et qui ne veut pas se résigner. Un homme révolté par la trahison des pères qui se sont soumis en si peu de temps. Un homme qui aime tant son pays qu'il est prêt à lui sacrifier sa vie sans rien attendre en retour. Hubert Germain a été de tous les combats de la France libre, de la Syrie à l'Allemagne, en passant par Bir Hakeim, Monte Cassino et le débarquement de Provence. Hubert Germain était le dernier Compagnon de la Libération.

Mounier (Dessinateur) Jean-Yves Le Naour (Auteur)

Paru le 12 janvier 2022

Bande dessinée (cartonné)

Editions Grand Angle

Prix : 14,50 €

Le PG CATM

70^e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
FÉVRIER 2022 - N° 1032
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1^{er} avril 1948.
Directeur de la publication : Serge AUFFREDOU
Rédactrice en chef : Paulette CHOVELON
Administration-Rédaction
7 rue Léo Delibes, 75116 PARIS
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fnpcpg-catm.org Internet : www.fnpcpg-catm.org
Abonnements :
Le numéro : 1,82 € - Un an (11 nos) : 20 €
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET
Parc de la Vatine, 11 rue Pierre-Gilles de Genes
76130 MONT-SAINT-AIGNAN

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00



DONS & LEGS

FNC PG-CATM



DONNER ou **LEGUER** par testament
à la FNC PG-CATM

C'est **PERMETTRE** à Votre Fédération
de **PÉRENNISER** son action sociale
auprès des Anciens Combattants
Veuves dans la détresse
et dans ses actions humanitaires

« Un choix qui vous appartient »

- Vous souhaitez faire pérenniser les valeurs du Monde combattant.
- Continuer à aider ceux qui sont dans le besoin et la souffrance.
- Vous avez des héritiers directs mais vous voulez poursuivre un engagement solidaire.
- Vous n'avez pas d'héritiers directs, mais vous ne voulez pas que les biens acquis tout au long de votre vie reviennent à l'Etat.

COMMENT PROCÉDER

- Avec effet immédiat par don en numéraire ou en nature.
- La reconnaissance de l'utilité publique de notre association permet au donateur de bénéficier de réductions fiscales (66 % de votre don).
- Avec effet à votre décès par un legs.

**«Votre succession relève d'une longue réflexion,
qu'il vous faut aborder avec sérénité.»**

Une fois votre décision prise, **vous devrez alors rédiger votre testament en conséquence** et choisir de transmettre la totalité de vos biens ou seulement une partie.

Il existe essentiellement deux formes de testament

> Le testament olographe

C'est la formule la plus utilisée. Il s'agit d'un testament entièrement rédigé de votre main, sur papier libre. Pour être valable, il doit être impérativement daté et signé.

> Le testament authentique

Vous dictez votre testament, soit à votre notaire en présence de deux témoins qui ne doivent avoir aucun lien de parenté ni avec vous ni entre eux, soit avec deux notaires et sans témoin.

La Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre
et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc
reconnue d'utilité publique
depuis le 1^{er} avril 1948
est habilitée à recevoir toute succession
en exonération totale des droits de succession.

Si vous choisissez de léguer tout ou partie de votre patrimoine ou une somme d'argent, des titres, des bijoux, des œuvres d'art, des immeubles et tout autre bien qui vous appartient, votre notaire pourra vous apporter les meilleurs conseils et vous accompagner dans vos démarches testamentaires.

Après vérification de recevabilité, votre legs pourra revenir à votre Fédération, ou à votre association en fonction de votre choix, mais dans tous les cas, doit transiter par la Fédération Nationale qui est reconnue d'utilité publique.

**FEDERATION NATIONALE
DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE
ET COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC**
7, rue Léo Delibes - 75116 PARIS
Tél. 01 53 64 20 00 - Fax 01 53 64 20 20
Courriel : secretariat.general@fncpg-catm.org
Internet : www.fncpg-catm.org

**Reconnue d'utilité par décret
en date du 1er avril 1948.**

Le Coin des lecteurs

Le PG-CATM remercie les associations départementales et leurs sections qui nous adressent régulièrement de courts articles accompagnés d'une photo numérique afin de faire vivre la double page destinée à la vie dans les départements.

Nous remercions également les lecteurs qui, soit par mail, soit par courrier nous font part de leur enthousiasme concernant les récits autobiographiques publiés, relatant les mémoires personnelles d'appelés en Algérie pendant le conflit.

Afin de continuer cette rubrique, nous faisons appel à vos souvenirs et recueillerons avec bienveillance vos écrits. Merci d'adresser ceux-ci sous forme numérique au secrétariat général de la FNC PG-CATM. Ils ne devront pas excéder deux pages de notre mensuel.